

**ARRETE n° 23-513**  
Portant nomination des référents CRUNCH

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article L. 715-3 ;  
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement ;  
Vu l'arrêté de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 1<sup>er</sup> juin 2022 portant nomination de Christophe COLLET en qualité de Directeur de l'UTT à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

**ARRETE**

**Article 1 :**

Madame Nadda MATTA - Enseignante-Chercheuse et Monsieur Ahmad BITAR - Enseignant-Chercheur sont nommés Référents CRUNCH à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023, pour un mandat d'une durée de 2 ans, soit jusqu'au 30 septembre 2025.

**Article 2 :**

Cette fonction relève des « activités d'intérêt pédagogique » du référentiel d'équivalences horaires.

Fait à Troyes, le 16 octobre 2023

Vu par les intéressé(e)s  
Le : 20/10/2023

Pr Christophe COLLET  
Directeur de l'UTT



Original : Service des Affaires Juridiques  
Copies : Intéressés  
DRH  
Diffusion générale : [www.utt.fr](http://www.utt.fr)